

MÉNARD Jean Louis

né 10 juillet 1923 La Tessonalle

études à ~~Beaugy~~

tonsure 19 décembre 1943

quasi (29 juin 1944

27 décembre 1946

sous diacon 28 juin 1947

diacon 12 octobre 1947

prêtre 26 juin 1948

étudiant Catho 1948

professeur Combrée 1950 (S.A. 3 sept)

professeur SE Marie Cholet 1954 (S.A. 18 juillet)

prof aux écoles de SE Marie de Montreuil Paris

1966 (S.A. 2 octobre)

prof. Yonzeau 1970 (S.A. 20 septembre)

en charge de santé 1977

curé la Bouëze 28 juin 1980

reconduit dans sa responsabilité de curé

(29 juin 1986)

père coopérateur (Trinité. En. Langueue-

verd d'Anjou) - 30 juin 1986

décédé le 8 septembre 2002 (cholet
(S.A. page 534 (du 15 sept. 2002)) + - 12
(C.H.U.)

S.R. p549 (du 22 Sept. 2002)

◆ **Espérance et Vie, mouvement chrétien pour les premières années du veuvage**

Une journée de réflexion et d'amitié est proposée, le **dimanche 13 octobre**, au Centre spirituel diocésain, La Pommeraye, de 9 h 45 à 17 h.

Réflexions autour de "Vivre l'absence" du Docteur Christophe Fauré. Commentaire de l'abbé Jean Grelon, aumônier diocésain, avec la participation de quelques membres du mouvement, présents à la rencontre nationale, à Lourdes 2002 : «*Va, la Vie t'appelle*».

Inscriptions, le plus rapidement possible, près de Madame Anne Pyotte, 49, rue Préaubert, 49000 Angers
☎ 02 41 68 47 43.

◆ **Après-midi de prière à la communauté des Béatitudes**

La communauté des Béatitudes de Chalonnes-sur-Loire vous invite à venir prier avec elle sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et à demander à Dieu l'impossible par son intercession. Cette année encore, il y aura deux après-midi de prière (à partir de 16 h) : **samedi 28 septembre** et **samedi 5 octobre**.

Contacts : ☎ 02 41 80 71 50 ou 02 41 80 71 71.



DE NOS AMIS DEFUNTS,

Souviens-toi Seigneur

• Sœur Marguerite DERACHE, religieuse de la Charité de Sainte-Marie La Forêt, est entrée dans la paix et la lumière du Seigneur, le 2 septembre, à l'âge de 95 ans, ayant fait profession religieuse en 1931. Originaire du Nord, sœur Marguerite laisse le souvenir d'une personne gaie et accueillante. Comme sous-maîtresse de noviciat, elle s'intéressait aux jeunes, en profondeur. A la Forêt depuis 1998, plus fatiguée, elle faisait ce qu'elle pouvait pour vivre la Charité dans toutes ses relations. Elle priait beaucoup.

• Mme Hélène BOUTIN, belle-mère de M. Jean-Michel Heimst, diacre permanent résidant à Angers.

• Sœur Madeleine CHALET, Fille de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus, décédée dans sa 82^e année, la 54^e de sa consécration religieuse. Elle a servi les malades, les personnes âgées, avec compétence et dévouement.

• Sœur Jeanne VINCE. Enseignante dévouée, très appréciée des jeunes. A l'âge de la retraite, elle accompagna séminaristes, étudiants étrangers et personnes âgées d'une attention bienveillante et désintéressée. Elle est décédée à La Salle-de-Vihiers, à l'âge de 82 ans, dans la 62^e année de sa consécration religieuse.

Échos du Diocèse

En souvenir de M. l'abbé Jean-Louis Ménard

L'Eucharistie des funérailles, présidée par l'abbé Maurice Augeul, vicaire épiscopal, entouré d'une vingtaine de prêtres, a été célébrée, le mercredi 4 septembre, en l'église de la Tessoualle. M. l'abbé Bourdais, ancien collègue de l'abbé Ménard, a donné l'homélie.

Homélie de M. l'abbé André Bourdais

Il y a bien des années déjà, à Mongazon, j'entendais le préfet de discipline dire aux élèves : « Ne vous inquiétez pas pour l'abbé Ménard : c'est un chouan ; il n'a jamais peur ! » C'était une plaisanterie, mais rien de tel qu'une plaisanterie pour dire la vérité.

S'il est un domaine qui ne lui a jamais fait peur en effet, c'est le monde des études. Pendant son service militaire, il employait ses loisirs de sergent-chef à préparer, en vue d'une éventuelle licence, son certificat d'histoire de la philosophie. Il a toujours été passionné par les études ecclésiastiques : de son passage à la Faculté de théologie, il a conservé toute sa vie les volumes fameux de *Dentzinger* et de *Rouët de Journal*. Il les gardait sur sa table, à portée de la main. Il allait parfois chercher un complément à la bibliothèque de la Catho où il empruntait les tomes de *Sources Chrétiennes*. C'est un comportement étonnant pour un curé de paroisse.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'a pas eu peur non plus de l'enseignement. La dernière fois que je l'ai vu, à Saint-Martin de Beaupréau, il délirait quelque peu, mais la préoccupation de son esprit vacillant était de se sentir encore professeur, avec la préoccupation des cours à préparer.

On lui a reproché de ne pas dialoguer avec ses élèves. Le dialogue pour lui supposait un minimum de références communes et puis, on peut le dire, il n'était pas disciple de Socrate ou de Platon : il était disciple de Bergson et de Blondel. Le domaine où il excellait, c'était celui de l'exposé clair, précis, parfaitement composé. Cette qualité, il l'avait encore, une fois devenu curé : certains se souviennent d'un exposé de la doctrine de sainte Thérèse de Lisieux ou encore d'un inventaire, pour un groupe de prêtres, du document romain : *Fides et Ratio*.

Il ne pactisait jamais avec l'indiscipline, comme son ancien supérieur, Monseigneur Cesbron, devenu évêque d'Annecy, une de ses admirations. On imagine facilement qu'en aucune façon, il ne pouvait courir le risque d'être qualifié d'opposant à Rome. Il fut un temps où pourtant les anathèmes pleuvaient sur sa tête, en tombant de moins haut : je pense à certains problèmes de catéchèse ou à la discipline du sacrement de Pénitence. On ne peut pas dire que Jean-Louis ait été toujours diplomate. On ne peut pas dire non plus qu'il ait eu tort, ni que le temps n'ait pas fini par lui donner raison.

Il a sans doute souffert de la solitude. A la suite d'ennuis de santé, on l'a abandonné, sans poste, pendant deux ans. Il est arrivé à La Pouëze pour prendre la cure, précédé d'un brouillard glacial. Il s'est donc attelé à devenir pasteur peu à peu, en commençant par les enfants de chœur, les enfants en général. A leur tête, on l'a vu à Lourdes, à Paris, à Rome, à Fatima. Les enfants portaient aux offices des aubes dont les parents étaient fiers. Il n'oubliait pas les malades. Il soignait un peu longuement les sépultures. Il payait toujours de sa personne. Au besoin, il payait de son porte-monnaie. Pour le savoir, il faut avoir recueilli des confidences. « On s'est habitué à lui et on l'aimait bien » disaient un jour des paroissiens qui sont aujourd'hui dans cette église.

« On reconnaît le cœur de l'homme à l'accueil qu'il fait à la souffrance, car elle est en lui la marque d'un autre que lui » disait Blondel. Jean-Louis ne s'est jamais

plaint de quoi que ce soit. Avec sa réserve pudique, il poursuivait son travail sans amertume, sans regret... Sans humour non plus, hélas ! Ce n'était pas son génie. Le Bon Dieu a permis, pour finir, qu'il soit privé de tout ce qui l'avait passionné toute sa vie : le monde intellectuel. Lui qui ne manquait jamais à une seule des obligations de son état, il n'avait même plus l'idée de célébrer messe ou bréviaire. Tout ce dont il se targuait dans l'existence appartenait à Dieu : il a perdu tout cela avant de mourir. Avant de perdre la vie, il avait perdu la raison.

Il n'empêche : au moment de dire adieu à ce type de combattant, on repense à ce cantique populaire, qui n'est pas breton pour une fois : « Il y aura pour Dieu, des soldats sur la terre, tant qu'il y aura des Vendéens. »



Aumôneries de l'enseignement public 2002, bicentenaire de la création

La foi chrétienne est expérience de fragilité, moyen de devenir l'hôte d'un autre qui inquiète et fait vivre.

Michel de Certeau



« La commémoration du bicentenaire de la création des aumôneries est une chance pour relire les faits marquants de notre propre vie d'Eglise envoyée au cœur des établissements de l'enseignement public. » (FRAEP, Parcours 2001/2002)

| 1802 : Création des aumôneries

Sous le régime du Concordat, l'Arrêté du 19 frimaire an XI, 10 décembre 1802, stipule qu'« il y aura un aumônier dans chaque lycée ». L'Etat nomme les aumôniers. Ils assurent le culte et l'enseignement religieux obligatoire. Ils sont inspectés par les inspecteurs généraux. Il y a des prix en «Instruction religieuse».

| Retour rapide sur deux siècles d'histoire

En 1880, on entre dans une période conflictuelle entre l'Eglise et l'Etat. Ce dernier ne demande plus l'enseignement de la religion. Cependant, le statut des aumôniers de lycées n'est pas vraiment remis en cause. Apparaît toutefois la notion de « demande des parents » qui restera le fondement de l'enseignement religieux dans les établissements secondaires publics. Rien n'est prévu pour l'école élémentaire.

En 1905, le Concordat est dénoncé. C'est la loi de séparation. La religion devient de droit privé, l'Etat « ne subventionne aucun culte ». Cependant, pour en garantir le libre exercice, il paiera tout ou partie du traitement des aumôniers lorsqu'il y a internat. Comme la Loi Falloux de 1850 permet la création de collèges catholiques, certains hommes d'Eglise souhaiteraient qu'on enlève des lycées

MENARD 4498 Jean, Louis (1923-2002)

Combrée (tout) de diocèse d'Angers de à

Combrée (professeur de philosophie) de diocèse d'Angers de 1950 à 1954

Curé de Pouèze (La) de 1980 à